



Mandat d'initiative

Examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois

Commentaires de la CAPÉ

La Coopérative d'agriculture de proximité écologique (CAPÉ)

La CAPÉ, avec ses 200 fermes membres, est la plus grande organisation de fermes biologiques au Québec. Le point de vue des agriculteurs et agricultrices biologiques, qui vivent quotidiennement le défi de la recherche de solutions de remplacement, peut apporter un éclairage différent de celui des producteurs agricoles en général, des organisations environnementales, des agronomes et des chercheurs.

Les pratiques de remplacement innovantes disponibles en matière de pesticides: les solutions proposées par les producteurs biologiques

1. L'usage d'agents de lutte biologique

L'usage d'agents de lutte biologique pourrait être davantage promue, notamment en développant l'agriculture biologique. Divers soutiens à l'agriculture biologique existent et peuvent être étudiés par le gouvernement, notamment le soutien à la certification, le soutien à la transition, le soutien à la production, le soutien à l'achat et l'utilisation d'équipements et d'intrants reliés à la lutte biologique et la recherche. Certains agents de lutte biologique restent cependant non disponibles sur le marché à cause notamment de la concentration des fabricants de biopesticides (Bayer, BASF, Dow-Dupont, etc).

2. La taxation des pesticides

À l'instar du Danemark, de la France, de la Suède, de l'Italie et de la Norvège, le Québec devrait instaurer une taxe sur les pesticides. Cette taxe aurait pour objectif de réduire l'utilisation des pesticides les plus toxiques et financer des mesures en agroenvironnement et l'agriculture biologique. Les taxes sur les pesticides existantes confirment que la demande est

peu élastique lorsqu'elle est appliquée de façon uniforme sur l'ensemble des pesticides ou des ingrédients actifs. Une taxe établie en fonction de l'indicateur de risque des pesticides encourage le choix de solutions moins risquées pour la santé et l'environnement. Cette taxe pourrait être versée au fonds vert, qui finance déjà des mesures du programme Prime-Vert. Une étude (non encore publiée) fait par Serecon et AGECO pour le compte du secteur biologique canadien démontre que le Danemark finance bien son industrie biologique grâce à une taxe sur les pesticides. L'association danoise pour l'agriculture biologique tire entre autres son financement de cette taxe.

Documentation sur la taxation des pesticides

- [Pesticide Taxation de Pesticide Action Network](#)
- [European Pesticide Tax Schemes in Comparison: An Analysis of Experiences and Developments](#)
- [Revisiting Pesticide Taxation Schemes](#)
- [Revisiting pesticide taxation schemes \(présentation\)](#)

3. Un registre public obligatoire d'épandage des pesticides

Certains pesticides sont épandus sur le territoire à l'insu des utilisateurs et même parfois des propriétaires de ce territoire (contrôle des insectes piqueurs, contrôle de la tordeuse des bourgeons de l'épinette). Il serait judicieux de créer un registre public obligatoire d'épandage des pesticides pour les grands utilisateurs. Les agricultrices et agriculteurs sont déjà tenus de tenir un registre à la ferme. Un registre public ouvert à tous pour consultation pourrait informer le public de ce qui est utilisé tout en permettant d'informer les agricultrices et agriculteurs biologiques utilisant la forêt publique ou privée des produits utilisés qui pourraient compromettre leur certification biologique. Cette mesure pourrait favoriser un bon voisinage qui est parfois précaire entre les agricultrices et agriculteurs biologiques et conventionnels. Le registre volontaire hébergé par le CRAAQ existe déjà et constituerait une bonne base. Une recherche par numéro de lot indiquant quels épandages ont été effectués pourrait apporter des informations précieuses aux autres utilisateurs du territoire.

4. Encourager la fabrication de biopesticides

Les solutions de rechange aux néonicotinoides ou autres pesticides très toxiques sont parfois existantes mais impossibles à mettre en œuvre. La grande concentration des fabricants de pesticides, que ce soit des biopesticides ou des pesticides de synthèse, fait en sorte que le marché est contrôlé par de très gros joueurs peu intéressés par le marché que peut représenter certains biopesticides de rechange. Aussi, les grands fabricants et détenteurs de

brevets dans le domaine des biopesticides sont aussi des fabricants de pesticides qui pourrait avoir comme intérêt de favoriser leurs produits les plus rentables plutôt que les biopesticides. Le relativement petit marché des biopesticides couplé au régime d'homologation canadien décourage les fabricants de pesticides de faire homologuer certains biopesticides et de les distribuer au Québec. Des actions peuvent être entreprises pour stimuler la production et la distribution de biopesticides, notamment en stimulant l'entrepreneuriat local en matière de fabrication de biopesticides. Il faut aussi soutenir l'homologation des biopesticides (compétence canadienne via l'ARLA) et l'approbation des intrants biologiques par les organismes de certification biologique.

Voici quelques exemples de biopesticides existants dont la commercialisation et l'utilisation nuisent présentement au développement de l'agriculture biologique :

- Le ***bacillus thuringiensis* variété *tenebrionis* (Btt)** est une spore de bactérie qui est l'un des deux seuls biopesticides existants pour lutter contre le doryphore de la pomme de terre, mais il est indisponible au Canada puisqu'aucun fabricant n'y a fait homologuer son produit. Un seul biopesticide, le spinosad, est présentement utilisé contre le doryphore, mais des résistances se développent sérieusement. Il est possible d'encourager la commercialisation du Btt au Canada en agissant comme facilitateur dans l'homologation et l'approbation comme intrant biologique.
- ***Nosema locustae*** est un champignon qui tue les sauterelles et certains autres insectes. Une seule formulation à base de ce biopesticide est commercialisée au Canada (avec un approvisionnement instable) et aucune n'est approuvée en agriculture biologique. Les agriculteurs biologiques n'ont présentement aucun moyen pour lutter contre les invasions de sauterelles même si ce biopesticide existe et sa relative efficacité a été démontrée. La raison de cette indisponibilité est d'ordre commerciale puisque les barrières à l'approbation des biopesticides en agriculture biologique sont parfois trop grandes pour les moyens des petits fabricants de biopesticides.
- Le ***bacillus thuringiensis* variété *kurstaki* (Btk)** est une spore de bactérie disponible et acceptée en production bio sous certaines formulations sans ingrédients de synthèse. Cependant, les formulations utilisées en foresterie pour lutter contre la tordeuse de l'épinette ne sont pas acceptées en agriculture biologique. L'utilisation massive de ce Btk en foresterie met en péril la certification biologique des entreprises agricoles certifiées biologiques qui pratiquent la cueillette sauvage, qui utilisent des intrants forestiers (paillis, substrats...) et les apiculteurs dont les abeilles butinent la forêt. **Le gouvernement devrait exiger l'usage de Btk approuvé pour la culture biologique pour utilisation dans la forêt publique.**

- Le **bacillus thuringiensis variété israelensis (Bti)** est une spore de bactérie utilisée pour lutter contre les mouches et moustiques. Aucun produit de Bti n'est présentement approuvé pour l'utilisation en agriculture biologique au Canada même si certaines formulations sont homologuées. Les agricultrices et agriculteurs biologiques n'ont donc pas accès à ce produit, ce qui peut décourager la transition vers le bio. Aussi, la certification biologique des entreprises est mise en péril par l'utilisation massive dans les milieux humides de cet insecticide non approuvé en agriculture biologique par les municipalités qui luttent contre les insectes piqueurs (épandage par hélicoptère ou par voie terrestre). Les érablières biologiques, les cueilleurs sauvages biologiques, les apiculteurs biologiques et les utilisateurs d'intrants biologiques issus de la forêt (maraîchers, myciculteurs, etc.) sont menacés par l'utilisation en forêt de ce biopesticide qui contient des ingrédients de synthèse. Cet épandage est fait par les municipalités à l'insu des propriétaires et aucune cartographie de cet épandage n'est présentement effectué. **Le gouvernement devrait exiger l'usage de Bti approuvé pour la culture biologique pour le contrôle des insectes piqueurs par les municipalités.**
-

À propos de la CAPÉ

La CAPÉ est une coopérative de productrices et de producteurs agricoles qui a pour but de mettre de l'avant l'agriculture biologique opérée en circuits courts. C'est un regroupement de plusieurs intervenant.e.s du milieu qui travaillent de concert pour dynamiser ce secteur et en faire la promotion auprès des différentes parties prenantes. Grâce à des initiatives de mises en marché collectives, d'achat collectif d'intrants ainsi que de rencontres et de formations, la CAPÉ facilite la vie de ses membres et leur permet de développer leurs capacités personnelles, leur ferme et leur communauté.

Recherche et rédaction

François Handfield

Membre fondateur de la CAPÉ